

**Compte-rendu de la réunion de la
commission de suivi de site (CSS) FONDEYRE**
Vendredi 14 juin 2024

Ordre du jour :

1. approbation du compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site du 14 décembre 2023 ;
2. bilan de l'activité de la société ESSO ;
3. points d'actualité depuis la réunion de travail du 25 avril dernier ;
4. bilan 2022-2023 de la DREAL
5. questions diverses.

Ouverture de la séance à 9h00, sous la présidence de M. Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

Les services de l'État étant en période de réserve, M. Jacob demande aux membres de la commission de suivi de site (CSS) de ne faire aucune communication externe sur la réunion, jusqu'au 7 juillet 2024.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 14 décembre 2023

Le compte-rendu de la réunion de la CSS du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan de l'activité de la société ESSO

Le responsable du site ESSO présente les actions de prévention mises en œuvre au cours des années 2023-2024.

Après une présentation du bilan SGS, il indique qu'aucun incident significatif n'a été relevé en 2023 et que douze presque-accidents ont été recensés. La société ESSO comptabilise 7 494 jours sans accident du travail.

Le dernier exercice du plan d'opération interne (POI) a eu lieu le 17 mars 2023. La société ESSO réalise, au minimum, douze exercices internes par an. Le programme d'amélioration pour les années 2024-2025 est exposé. Une inspection de la DREAL a été réalisée depuis la dernière réunion de la CSS, le 21 mai 2024. La plaquette du plan particulier d'intervention (PPI) a été mise à jour en janvier 2024.

Suite à une question évoquée lors de la dernière CSS, le projet des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT), piloté par le réseau SNCF, est présenté. Un des volets de ce projet permettra à la société ESSO de simplifier la procédure d'interface entre les installations terminales embranchées (ITE) et le réseau ferré national, et ainsi de réduire le temps d'occupation des voies ferrées lors de l'arrivée des trains à destination du dépôt. Les étapes du projet sont détaillées.

L'anticipation des évolutions climatiques par ESSO est également évoquée, celle-ci passant par la réalisation de nombreuses actions et de modernisation du site.

Enfin, le responsable du site ESSO informe les membres de la CSS que les dépôts de Fondeyre, de Villette de Vienne (86) ainsi que la raffinerie sur la Fos-sur-Mer (13) seront mis en vente par le groupe ESSO, d'ici à la fin de l'année 2024.

À la demande de Mme Libourel, cheffe du services risques majeurs de la mairie de Toulouse, et de M. Baggi, représentant des comités de quartier Nord Minimes, le responsable du site ESSO indique que l'acheteur potentiel des dépôts et de la raffinerie est la société Rhône Energies. Il précise que la société est composée de deux entités, dont le premier actionnaire, TRAFIGURA, est un professionnel en négoce des produits pétroliers, et le second, ENTARA LLC, est un gestionnaire de raffineries. L'ensemble du personnel des sites ESSO vendus rejoindra la nouvelle société.

M. Martin, représentant des comités de quartier des sept deniers, souhaite savoir si la maintenance du site est effectuée par des sous-traitants et connaître la définition du terme presque-accident. Il demande également si une surveillance est réalisée concernant le développement de l'urbanisation autour du site. Il se dit préoccupé par la sécurité et la santé des habitants.

Le responsable du site ESSO confirme que des sous-traitants interviennent bien sur le site et précise que les certifications sur la sécurité, la qualification du personnel et le système de gestion de la sécurité au sein de l'entreprise intervenante sont demandés. Il explique également que la distinction entre accident et presque-accident est déterminée en fonction des dommages aux installations, à l'environnement, de l'impact financier et de l'impact sur le public de l'évènement.

M. Cortes précise qu'un presque-accident se distingue également d'un accident par le fait que les barrières prévues pour limiter son développement et ses conséquences ont bien fonctionné. Quant au sujet de la maîtrise de l'urbanisation, celui-ci relève de la compétence de Toulouse Métropole. Il précise que la maîtrise de l'urbanisation autour du site ESSO est gérée au travers du plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

À la demande de M. Baggi, le responsable du site ESSO évoque le déraillement survenu le 17 août 2023. Il précise qu'une opération d'entretien de graissage d'aiguillage était prévue ce jour, à partir de 13h00. Pour une raison inconnue, un des deux techniciens est venu travailler dans la zone aux alentours de midi. Alors qu'un train de marchandises est entré dans le faisceau, à une vitesse modérée, le technicien a manœuvré le levier d'aiguillage, provoquant la sortie de rail de deux wagons. L'incident est une erreur humaine. Un RETEX a été réalisé, afin d'analyser toutes les causes de l'incident. Plusieurs actions de progrès ont été identifiées : sensibilisation des conducteurs afin de veiller à l'absence de personnel dans la zone d'évolution des trains et renforcement des affichages et des étiquetages des leviers. Les barrières de sécurité ont été efficaces, évitant ainsi que l'incident n'entraîne des conséquences dommageables.

M. Fournier, chargé de mission au conseil départemental, demande si la chaleur aurait pu impacter la lucidité du technicien. Il est confirmé que ce facteur a bien été étudié.

M. Baggi souhaite connaître les résultats de la surveillance piézométrique (qualité de la nappe phréatique) au nord du site, suite à la pollution d'hydrocarbures survenue en 2005.

M. Cortes rappelle que cette pollution et les résultats des piézomètres ont été déjà évoqués lors d'une précédente réunion de la CSS, et que les résultats de la surveillance ont été transmis aux membres de la CSS, en février dernier, sur demande des comités de quartier.

Le responsable du site ESSO rappelle, qu'en 2005, une tuyauterie enterrée alimentant les camions a fuit, conduisant à une pollution du sol. Une première phase de dépollution du sol a été réalisée et complétée par de nombreuses études. À ce jour, la société ESSO surveille la pollution grâce à une vingtaine de piézomètres, avec un suivi trimestriel. En fonction des résultats, un diffuseur passif d'oxygène est mis en œuvre afin d'activer la dégradation naturelle bactérienne d'hydrocarbures.

3. Points d'actualité STCM depuis la réunion de travail du 25 avril dernier

Suite à la réunion du 25 avril dernier et au courrier reçu, le 4 juin dernier, par les comités de quartier, des réponses sont apportées :

- SCTM précise que les prélèvements aux deux adresses oubliées, lors de la campagne du début d'année, seront réalisés dans la semaine suivant la réunion ;
- un courriel a été envoyé à l'association Alliance et Culture, suite à leur demande de réalisation de prélèvements. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue ;
- l'instruction du dossier de demande de servitudes d'utilité publique est toujours en cours. Une fois finalisé, il sera présenté au CODERST ;
- une visite de la société STCM par les membres de la CSS sera organisée à l'occasion de la prochaine réunion de la CSS, d'ici la fin de l'année 2024 ;
- l'évaluation sanitaire de l'impact de la pollution au plomb hors site est toujours en cours d'instruction, en collaboration avec l'ARS ;
- le fichier Excel concernant les données ayant permis l'établissement des courbes d'iso-concentrations sera envoyé aux comités de quartier ;
- concernant la demande de communication de l'étude de 1999 de modélisation atmosphérique de la diffusion des particules de plomb issues de la cheminée et de l'étude d'impact de l'installation sur la santé des riverains précédant l'arrêté préfectoral de 25 juin 2001, une recherche dans les archives de la DREAL est en cours.

L'ARS rappelle que depuis octobre 2022, 343 plombémies ont été réalisées. À ce jour, aucun cas de saturnisme n'est à noter. Les deux cas de saturnisme infantile, détectés en 2023, sont revenus à des seuils normaux. Le dispositif de dépistage gratuit est maintenu ainsi que le suivi des deux établissements médico-sociaux.

M. Allegris, de la société STCM, signale qu'une campagne de prélèvements de sols meubles a été réalisée du 5 janvier au 9 février dernier. Sur 84 adresses, 50 ont participé au prélèvement. Les résultats ont été présentés lors de la réunion de travail du 25 avril dernier.

Un prélèvement complémentaire dans les espaces collectifs (notamment le terrain de rugby) est en cours d'examen.

M. Baggi, souhaite connaître l'avancée du plan de gestion sur la pollution supérieure à 300 mg Pb/kg sol, prévu en juillet 2024.

M. Cortes précise que le plan de gestion est conditionné par les résultats de l'analyse des risques sanitaires. La société STCM doit proposer, au mois d'août 2024, une stratégie en fonction des de ces résultats.

Suite à ces relevés, l'ARS ajoute qu'une évaluation quantitative des risques sanitaires sera réalisée cet été, permettant ainsi de définir un plan d'actions.

M. Jacob signale que les éléments de l'étude seront présentés dès qu'ils seront disponibles et qu'une réunion de travail pourra être envisagée.

M. Baggi signale qu'une personne travaillant à l'institut médico éducatif (IME) possède un taux de plombémie supérieur à 80 µg/L.

L'ARS précise qu'il n'existe pas de seuil de plombémie chez l'adulte et que cela ne fait pas l'objet d'une déclaration obligatoire à l'ARS.

4. Bilan 2022-2023 de la DREAL

Une inspection du dépôt ESSO, par la DREAL, a été réalisée le 21 mai dernier, avec pour thème les rejets atmosphériques en composés organiques volatils (COV), dans le cadre d'une action nationale. Le rapport est en cours d'élaboration et sera disponible sur le site www.georisques.gouv.fr. Une seconde inspection est programmée d'ici la fin de l'année.

5. Questions diverses

Le dossier de modification simplifié du PPRT ESSO/STCM, qui fait suite au démantèlement du site STCM, fait l'objet d'une consultation publique sur internet, du 12 juin au 12 juillet 2024. Le lien permettant d'accéder au dossier a été communiqué par courriel aux membres de la CSS.

M. Jacob rappelle l'importance de respecter les procédures de sécurité et de sûreté. Les visites d'inspection programmées ou inopinées sont importantes ainsi que les auto-contrôles. De même, les exercices et les formations du personnel jouent un rôle capital. La connaissance mutuelle des différents acteurs reste importante. Il rappelle que le plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) doivent être tenus à jour en mairie, a minima, une fois par an.

M. Jacob remercie l'ensemble des participants pour ces échanges.

La séance est levée à 10h50.

Pour le préfet et par délégation :
la secrétaire générale adjointe,


Hélène LESTARQUIT

Le présent compte-rendu et les présentations correspondantes sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/css-fondayre-a24841.html>

Intitulé	Nom	Statut	
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	M. Serge JACOB Mme Linsey MONPELAT M. Bruno RAMETTE	Secrétaire général	Présent Présente Présent
SIRACED PC	Mme Stéphanie MONTOLIU		Présente
SDIS	M. Jean FERRAND	Capitaine	Présent
DREAL	M. Rémy CORTES M. Guillaume MORICEAU	Adjoint Chef IUD Inspecteur	Présent Présent
DDETS	Mme Carole OUHAYOUN		Présente
DDT			Absent
ARS	M. Jean-Sébastien DEHECQ M. Alexandre PELANGEON		Présent Présent
Collège collectivités			
Mairie de Toulouse	Mme Patricia BEZ Mme Céline DUFRAISSE Mme Nathalie LIBOUREL M. Pierre HEDIN	Titulaire Suppléant	Excusée Distanciel Présente Présent
Conseil départemental	Mme Marie-Claude FARCY M. Jean-Michel FABRE M. Frédéric FOURNIER	Titulaire Suppléant	Absent Absent Présent
Toulouse Métropole	M. François CHOLLET M. Jean-Pierre GASC	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Collège riverains			
VNF	M. David BAICHERE M. Florent BOUSQUET	Titulaire Suppléant	Absent Absent
CCI	M. Jean-François REZEAU M. Henri VITRICE M. Frédéric DELBOS	Titulaire Suppléant Suppléant	Excusé Excusé Excusé
FNE	M. Alain RIVIERE	Titulaire	Distanciel
Comité de Quartier Nord Minimes	M. Christian HERMOSILLA M. Serge BAGGI	Titulaire Suppléant	Excusé Présent
EUROPORTE	M. Christophe BOURSON M. Jérôme LACIANI	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Comité de Quartier Ginestous/Sesquières Comité des 7 deniers	M. Gérard GERVOIS M. Marcel MARTIN	Titulaire Suppléant	Excusé Présent
Yéo Frais	Mme Elodie ESTRADE M. Sébastien GLEYZES	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Comité de Quartier de Lalande Comité de Quartier des Ponts-Jumeaux	Mme Brigitte MORHAIN M. Claude MARQUIE	Titulaire Suppléant	Présente Excusé

Collège exploitants			
ESSO SAF	M. Julien STERN	Responsable du site	Présent
STCM	M. Christophe ALLEGRIS		Distanciel
Collège salariés			
ESSO SAF	M. Albert VARLET M. Rémy de OLIVEIRA	Titulaire Suppléant	Absent Absent